



Ius Laboris France Global HR Lawyers  
**Capstan Avocats**



## FORMATIONS 2026 - NANTES

Capstan Ouest  
2, rue Michaël Faraday  
Immeuble Ampère - Entrée A  
44822 Saint Herblain Cedex  
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée  
au capital de 150 000 euros  
R.C.S. Nantes 495 124 737  
Code NAF 6910 Z  
Membre de Ius Laboris  
Global Human Resources Lawyers

Crée le 22/10/2025  
Actualisée le 12/11/2025

## SOMMAIRE

<b>Qui sommes-nous ?</b> .....	<b>Page 3</b>
<b>L'équipe formation</b> .....	<b>Page 4</b>
<b>Nos formateurs</b> .....	<b>Page 5</b>
<b>Moyens techniques et modalités pédagogiques</b> .....	<b>Page 6</b>
<b>Nos types de formation</b> .....	<b>Page 7</b>
<b>Nos formations sur 2026</b> .....	<b>Page 8</b>
↳ Actualité sociale du moment + la transparence et l'égalité salariale.....	Page 9
↳ Actualité sociale du moment + prononcer une sanction disciplinaire .....	Page 10
↳ Actualité sociale du moment + santé mentale au travail .....	Page 11
↳ Actualité sociale du moment + animer le CSE .....	Page 12

# Qui sommes-nous ?

---

CAPSTAN OUEST est un cabinet d'avocats spécialisé en droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.

Il est inscrit en tant qu'organisme de formation depuis 2008 auprès de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire, sous le numéro de déclaration d'activité 52440543744.

Il est référencé DATADOCK et **certifié QUALIOP**I (certificats à disposition sur demande).

Siret : 495 124 737 00034

TVA Intracommunautaire : FR 31 495 124 737

17 ans  
D'expérience

145  
Stagiaires formés sur 2025

1006  
Heures de formation dispensées sur 2025

93 %  
Très satisfaits du formateur

# L'équipe formation

---



## Gérant de l'organisme de formation CAPSTAN OUEST

Olivier CHÉNEDE

Numéros de téléphone de contact : 02 51 80 49 49 / 06 14 62 66 23

Adresse email : [ochenede@capstan.fr](mailto:ochenede@capstan.fr)

## Référent handicap CAPSTAN OUEST

Matthieu BABIN

Numéros de téléphone de contact : 02 51 80 49 49 / 06 25 20 11 50

Adresse email : [mbabin@capstan.fr](mailto:mbabin@capstan.fr)



## Responsable administrative – Comptable - Formation

Valérie BLOUTIN

Numéros de téléphone de contact : 02 51 80 49 41 / 06 11 40 23 16

Adresse email : [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

## Notre service technique

### CONTACTS UTILES



**Jean-Benoit Cottin**  
Avocat

[jbcottin@capstan.fr](mailto:jbcottin@capstan.fr)  
04 67 15 90 96



**Florence Riquoir**  
Avocat

[friquoir@capstan.fr](mailto:friquoir@capstan.fr)  
04 67 15 90 98



**Rémy Favre**  
Avocat

[rfavre@capstan.fr](mailto:rfavre@capstan.fr)  
04 99 52 89 79



**Valena Tardy**  
Assistante

[vtardy@capstan.fr](mailto:vtardy@capstan.fr)  
04 67 15 90 99



**Anne Stenfort**  
Documentaliste

[astenfort@capstan.fr](mailto:astenfort@capstan.fr)  
01 44 95 95 60

## Nos formateurs

---



### **Marie-Laure QUIVAUX**

Avocate Associée – Experte en droit social, droit de la sécurité sociale et droit de la protection sociale. Ses domaines d'intervention sont les suivants : les relations individuelles et collectives de travail, les risques professionnels, les contentieux individuels et collectifs. Elle assiste les entreprises dans le cadre des contrôles et contentieux URSSAF. Elle est experte dans le secteur sanitaire, social et médico-social. Elle anime des formations pour nos clients sur des thèmes tels que : la relation contractuelle, la durée du travail, l'exercice du pouvoir de direction et du pouvoir disciplinaire, les situations de harcèlements, lanceur d'alerte, l'actualité sociale, etc..

### **Servane JULLIE**

Avocate Associée - Spécialiste en droit social, droit de la sécurité sociale et droit de la protection sociale. Ses domaines d'intervention sont les suivants : les relations individuelles et collectives de travail, les contentieux individuels et collectifs, les contrôles et contentieux URSSAF. Elle anime des formations pour nos clients sur des thèmes tels que : la délégation de pouvoir, sécuriser le départ des salariés, l'actualité sociale, etc..



### **Matthieu BABIN**

Avocat Associé - Spécialiste en droit social, droit de la sécurité sociale et droit de la protection sociale. Ses domaines d'intervention sont les suivants : les relations individuelles et collectives de travail, les risques professionnels, les contentieux individuels et collectifs. Il est spécialisé dans le domaine de la santé au travail. Il anime des formations pour nos clients sur des thèmes tels que : harcèlements / violences / agissements sexistes / discrimination, les aspects juridiques du management, l'état de santé du salarié, l'actualité sociale, la santé et la sécurité au travail, la gestion individuelle des relations de travail, la nouvelle CCN de la Métallurgie, etc..

### **Jean-Luc AMOUR**

Avocat Associé - Spécialiste en droit social, droit de la sécurité sociale et droit de la protection sociale. Il accompagne les entreprises, de tout secteur et de toute taille, dans les différents aspects du droit du travail et ce, tant dans la gestion quotidienne des relations de travail que dans le cadre de la mise en œuvre de projets de restructuration. Il intervient également dans le domaine du contentieux du droit social (contentieux prud'homal, contentieux collectif en droit du travail, contentieux de la sécurité sociale). Il dispense également des formations auprès des clients sur des thèmes tels que : les pratiques du droit disciplinaire, l'actualité jurisprudentielle, les aspects juridiques du management, etc...



# Moyens techniques et modalités pédagogique

---

## Equipements salle de formation

- Réservation d'une salle de formation tenant compte du public accueilli.
- Accès internet WIFI,
- Paperboard et/ou tableau blanc,
- Ecran TV ou vidéoprojecteur

## Modalités pédagogiques

Chaque formation s'organise, qu'elle soit en présentiel et/ou distanciel autour d'une alternance de séquences théoriques et pratiques :

- QUIZ,
- Questions ouvertes
- Retours et partage d'expériences de situations rencontrées

Nos formateurs sont des Avocats spécialistes ou experts dans les domaines du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, dont leurs points forts sont une bonne maîtrise technique et des aptitudes pédagogiques.

## Modalités d'évaluation des objectifs de la formation

- Recueil écrit ou oral des attentes
- Quiz de positionnement, pour évaluer les connaissances du stagiaire en début de formation
- Quiz d'évaluation finale, pour évaluer les connaissances acquises au cours de la formation
- Questionnaire d'évaluation générale de la formation (contenu de la formation, support de formation, salle de formation, etc)

## Ressources Documentaires

Un support pédagogique est remis à chaque participant en début de formation, qui lui servira de base documentaire à l'issue de la formation. Nos supports de formation sont élaborés par un groupe de professionnels spécialisés de notre Cabinet, veillant à la qualité des interventions, afin de proposer une formation attractive en lien avec l'actualité et répondant aux différents besoins des participants.

À l'issue de la formation, le stagiaire pourra contacter à tout moment le formateur – pour répondre à ses interrogations aux coordonnées mentionnées en 1<sup>ère</sup> page du support de formation.

## Politique Handicap

Pour toute personne en situation de handicap, merci de contacter notre référent handicap, qui étudiera avec vous les solutions envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

# Nos types de formations

---

## INTER-ENTREPRISES

Ce sont des formations au programme défini, qui rassemblent des participants issus d'entreprises différentes.

Ces actions permettent de développer ses connaissances tout en partageant ses points de vue et son expérience avec des pairs.

Se déroulant en petits groupes afin de favoriser une pédagogie participative, ces formations sont particulièrement adaptées pour des inscriptions individuelles. Nous garantissons le déroulement des sessions à **partir de 4 participants**.

Vous trouverez ci-après dans notre plaquette les formations que nous proposons sur 2026 et nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

## INTRA-ENTREPRISES

Elles sont réalisées à votre demande. Elles peuvent être réalisées à partir d'une formation présentée dans notre catalogue ou sur mesure en fonction de vos besoins et de votre contexte professionnel.

Nous pouvons organiser un rendez-vous téléphonique avec le formateur afin d'établir un programme complet et spécifique à vos enjeux. Vous pouvez ainsi nous soumettre des cas concrets que vous souhaitez traiter durant la formation.

Pour mieux répondre à vos attentes, il sera abordé ensemble :

- Le contexte de la demande,
- Les objectifs attendus,
- Le public ciblé,
- Les délais et conditions de réalisation (vous choisissez la date de formation et le lieu : dans vos locaux, dans nos locaux, etc)

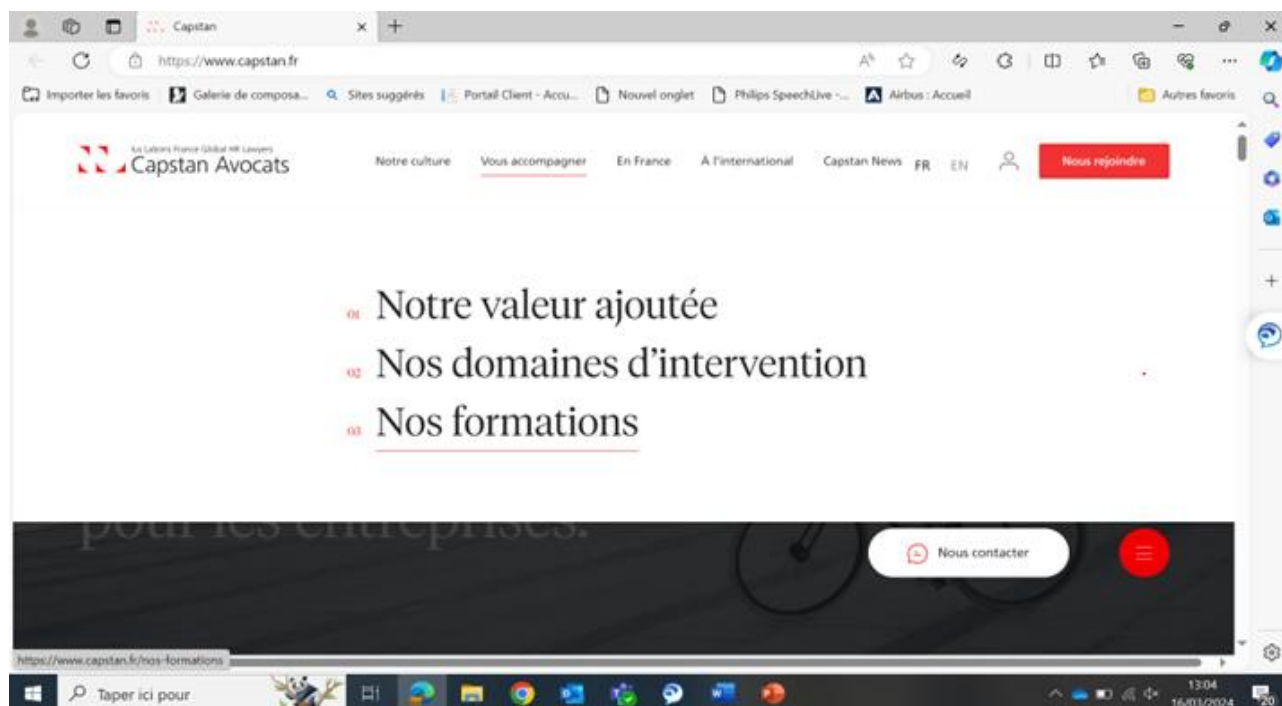
# Nos formations sur 2026

---

Ci-après la présentation de nos journées de formations sur 2026.

Les dates des formations sont convenues avec les intervenants.

Notre programme annuel de formations, actualisé tout au long de l'année, est consultable sur notre site internet [www.capstan.fr](http://www.capstan.fr)



# Actualité sociale du moment

## La transparence et l'égalité salariale

### ⇒ Actualité sociale

#### Objectif :

Actualisation de ses connaissances en se tenant informé(e) chaque trimestre sur les nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire), les arrêts récents de la Cour de Cassation les plus significatifs ou les débats qui se font jour dans le pays. Analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes sur l'entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :

- D'appréhender les nouvelles réformes et évolutions jurisprudentielles,
- De les mettre en application au sein de l'entreprise.

#### Programme / déroulé :

La formation commence par l'étude (sous forme de cours magistral) des nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet et des arrêts de la Cour de Cassation les plus significatifs du trimestre écoulé.

S'ensuit une analyse très concrète sur leur portée pratique et conséquences directes pour l'entreprise en matière de droit social (échanges interactifs sous forme de questions / réponses, exemples concrets donnés par le formateur issus de son expérience dans le cadre de son activité quotidienne auprès de ses clients).

### ⇒ La transparence et l'égalité salariale

#### Objectif

**Maîtriser les nouvelles obligations, à la charge des entreprises d'au moins 50 salariés ETP**, destinées à renforcer l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes par la transparence des rémunérations. **Définir les actions à mener pour respecter ses obligations**, dans le respect du RGPD. **Connaitre les sanctions** en cas de non-respect des obligations inédites sur la transparence des salaires et les incidences en cas de contentieux en matière d'égalité salariale.

#### Programme / déroulé

Seront évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de mise en œuvre pratique au sein de l'entreprise au travers d'exemples. Il s'agit également d'un moment d'échanges entre participants sur les bonnes pratiques.

Présentiel ou distanciel

Date : 19 mars 2026

Durée : 7 heures (1 journée)

Horaires : 9H00 – 12H30 / 14H00 – 17H30

Coût : 500 € HT (*incluant l'animation de la formation, la remise d'un support pédagogique, la pause déjeuner*)

Lieu : locaux CAPSTAN OUEST ou lieu à définir ultérieurement en fonction du nombre de participants

Formateur : Maître Marie-Laure QUIVAUX

Public : dirigeant, DRH, RRH, Juriste en droit social, Manager d'équipe, Comptable, etc. (*Toute personne occupant un poste au sein de l'entreprise en lien avec la gestion du personnel*)

Pré-requis : aucun

Evaluation :

- Quiz de positionnement initial
- Quiz d'évaluation finale
- Questionnaire de satisfaction à chaud

La journée s'organise en 2 parties :

- ½ journée sur l'actualité sociale
- ½ journée sur la thématique « la transparence et l'égalité salariale »

# Actualité sociale du moment

## Prononcer une sanction disciplinaire

### ⇒ Actualité sociale

#### **Objectif :**

Actualisation de ses connaissances en se tenant informé(e) chaque trimestre sur les nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire), les arrêts récents de la Cour de Cassation les plus significatifs ou les débats qui se font jour dans le pays. Analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes sur l'entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :

- D'appréhender les nouvelles réformes et évolutions jurisprudentielles,
- De les mettre en application au sein de l'entreprise.

#### **Programme / déroulé :**

La formation commence par l'étude (sous forme de cours magistral) des nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet et des arrêts de la Cour de Cassation les plus significatifs du trimestre écoulé.

S'ensuit une analyse très concrète sur leur portée pratique et conséquences directes pour l'entreprise en matière de droit social (échanges interactifs sous forme de questions / réponses, exemples concrets donnés par le formateur issus de son expérience dans le cadre de son activité quotidienne auprès de ses clients).

### ⇒ Prononcer une sanction disciplinaire

#### **Objectif**

L'objectif de cette formation est de maîtriser toutes les étapes de la procédure disciplinaire pour sanctionner sans risque des actes fautifs commis par les salariés : distinguer les faits fautifs des faits commis par un salarié qui ne peuvent donner lieu à sanction, établir et qualifier les faits, veiller au respect des délais dans la conduite de la procédure et s'assurer bon énoncé des motifs de la sanction.

#### **Programme / déroulé**

Seront évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de mise en œuvre pratique au sein de l'entreprise au travers d'exemples. Il s'agit également d'un moment d'échanges entre participants sur les bonnes pratiques.

Présentiel ou distanciel

Date : 18 juin 2026

Durée : 7 heures (1 journée)

Horaires : 9H00 – 12H30 / 14H00 – 17H30

Coût : 500 € HT (*incluant l'animation de la formation, la remise d'un support pédagogique, la pause déjeuner*)

Lieu : locaux CAPSTAN OUEST ou lieu à définir ultérieurement en fonction du nombre de participants

Formateur : Maître Servane JULLIÉ

Public : dirigeant, DRH, RRH, Juriste en droit social, Manager d'équipe, Comptable, etc. (*Toute personne occupant un poste au sein de l'entreprise en lien avec la gestion du personnel*)

Pré-requis : aucun

Evaluation :

- Quiz de positionnement initial
- Quiz d'évaluation finale
- Questionnaire de satisfaction à chaud

La journée s'organise en 2 parties :

- ½ journée sur l'actualité sociale
- ½ journée sur la thématique « Prononcer une sanction disciplinaire »

# Actualité sociale du moment

## Santé mentale au travail

### ⇒ Actualité sociale

#### **Objectif :**

Actualisation de ses connaissances en se tenant informé(e) chaque trimestre sur les nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire), les arrêts récents de la Cour de Cassation les plus significatifs ou les débats qui se font jour dans le pays. Analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes sur l'entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :

- D'appréhender les nouvelles réformes et évolutions jurisprudentielles,
- De les mettre en application au sein de l'entreprise.

#### **Programme / déroulé :**

La formation commence par l'étude (sous forme de cours magistral) des nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet et des arrêts de la Cour de Cassation les plus significatifs du trimestre écoulé.

S'ensuit une analyse très concrète sur leur portée pratique et conséquences directes pour l'entreprise en matière de droit social (échanges interactifs sous forme de questions / réponses, exemples concrets donnés par le formateur issus de son expérience dans le cadre de son activité quotidienne auprès de ses clients).

### ⇒ La santé mentale au travail

#### **Objectif**

- Savoir appliquer les grandes notions : harcèlement moral et sexuel, RPS, burn out ...
- Identifier les obligations légales et réglementaires
- Activer les moyens de prévention primaire et secondaire
- Adopter les bons réflexes face à une déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle en lien avec une pathologie ou un trouble mental

#### **Programme / déroulé**

Seront évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de mise en œuvre pratique au sein de l'entreprise au travers d'exemples. Il s'agit également d'un moment d'échanges entre participants sur les bonnes pratiques.

Présentiel ou distanciel

Date : 17 septembre 2026

Durée : 7 heures (1 journée)

Horaires : 9H00 – 12H30 / 14H00 – 17H30

Coût : 500 € HT (*incluant l'animation de la formation, la remise d'un support pédagogique, la pause déjeuner*)

Lieu : locaux CAPSTAN OUEST ou lieu à définir ultérieurement en fonction du nombre de participants

Formateur : Maître Matthieu BABIN

Public : dirigeant, DRH, RRH, Juriste en droit social, Manager d'équipe, Comptable, etc. (*Toute personne occupant un poste au sein de l'entreprise en lien avec la gestion du personnel*)

Pré-requis : aucun

Evaluation :

- Quiz de positionnement initial
- Quiz d'évaluation finale
- Questionnaire de satisfaction à chaud

La journée s'organise en 2 parties :

- ½ journée sur l'actualité sociale
- ½ journée sur la thématique « la santé mentale au travail »

## Actualité sociale du moment Animer le CSE

---

### ⇒ Actualité sociale

#### **Objectif :**

Actualisation de ses connaissances en se tenant informé(e) chaque trimestre sur les nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire), les arrêts récents de la Cour de Cassation les plus significatifs ou les débats qui se font jour dans le pays. Analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes sur l'entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :

- D'appréhender les nouvelles réformes et évolutions jurisprudentielles,
- De les mettre en application au sein de l'entreprise.

#### **Programme / déroulé :**

La formation commence par l'étude (sous forme de cours magistral) des nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet et des arrêts de la Cour de Cassation les plus significatifs du trimestre écoulé.

S'ensuit une analyse très concrète sur leur portée pratique et conséquences directes pour l'entreprise en matière de droit social (échanges interactifs sous forme de questions / réponses, exemples concrets donnés par le formateur issus de son expérience dans le cadre de son activité quotidienne auprès de ses clients).

### ⇒ Animer le CSE

#### **Objectif**

Permettre aux participants de maîtriser les leviers juridiques, organisationnels et stratégiques nécessaires au pilotage efficace du Comité Social et Économique, afin d'en faire un outil de dialogue social performant et de ne pas le vivre uniquement comme une contrainte ; dans un esprit de conformité aux obligations légales.

#### **Programme / déroulé**

Seront évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de mise en œuvre pratique au sein de l'entreprise au travers d'exemples. Il s'agit également d'un moment d'échanges entre participants sur les bonnes pratiques.

Présentiel ou distanciel

Date : 19 novembre 2026

Durée : 7 heures (1 journée)

Horaires : 9H00 – 12H30 / 14H00 – 17H30

Coût : 500 € HT (*incluant l'animation de la formation, la remise d'un support pédagogique, la pause déjeuner*)

Lieu : locaux CAPSTAN OUEST ou lieu à définir ultérieurement en fonction du nombre de participants

Formateur : Maître Jean-Luc AMOUR

Public : dirigeant, DRH, RRH, Juriste en droit social, Manager d'équipe, Comptable, etc. (*Toute personne occupant un poste au sein de l'entreprise en lien avec la gestion du personnel*)

Pré-requis : aucun

Evaluation :

- Quiz de positionnement initial
- Quiz d'évaluation finale
- Questionnaire de satisfaction à chaud

La journée s'organise en 2 parties :

- ½ journée sur l'actualité sociale
- ½ journée sur la thématique « Animer le CSE »



Ius Laboris France Global HR Lawyers  
Capstan Avocats

**Nos coordonnées :**

CAPSTAN OUEST  
2 rue Michael Faraday  
Immeuble Ampère – Entrée A  
44822 SAINT HERBLAIN CEDEX  
Tel : 02 51 80 49 49 / Fax : 02 51 80 49 40 / Mail : [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

**Pour toute question relative aux formations, CONTACTER :**

Valérie BLOUTIN  
Responsable Administrative et Comptable  
LD : 02 51 80 49 41 / Mail : [nantes@capstan.fr](mailto:nantes@capstan.fr)

**Coordonnées de notre référent handicap :**

Matthieu BABIN – Avocat associé  
Tel : 02 51 80 49 49 / mail : [mbabin@capstan.fr](mailto:mbabin@capstan.fr)

**Suivez nous sur :**

[www.capstan.fr](http://www.capstan.fr) | [www.iuslaboris.com](http://www.iuslaboris.com)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

Et trouvez toute l'actualité du droit du travail sur notre appli :



**CAPSTAN News** sur [App Store](#) et [Google Play](#)

